



BEAUHARNOIS

VOUS INFORME

4
Grand dossier
Permis et réglementation

Juin
2025



7 - Actualités
Nouveaux règlements

12 - Prévention
Vacances et évasion
à Beauharnois

**14 - Vie
communautaire**

16 - Avis Publics
Résumé des règlements
entrés en vigueur

Rappel d'événements

**Mercredi
4 juin**
2^e paiement de
taxes municipales



**Samedi
21 juin**
Ouverture
du complexe
aquatique
extérieur



**Mardi
24 juin**
Défilé de la
Fête nationale
et festivités



**24 juin et
30 juin**
Fermeture des bureaux
administratifs dans
le cadre de la Fête
nationale et de la
Fête du Canada
Camp de jour fermé



Mardi 30 septembre
Date limite pour se conformer à la
réglementation concernant la sécurité
des piscines résidentielles



Conseil municipal



Alain Dubuc
Maire
450 429-3546, poste 253
alain.dubuc@
ville.beauharnois.qc.ca



Jocelyne Rajotte
District des Îles-de-la-Paix
450 429-3546, poste 331
jocelyne.rajotte@
ville.beauharnois.qc.ca



Francis Laberge
District de la Beauce
450 429-3546, poste 332
francis.laberge@
ville.beauharnois.qc.ca



Mario Charette
District des Moissons
450 429-3546, poste 333
mario.charette@
ville.beauharnois.qc.ca



Dominique Bellemare
District Saint-Louis
450 429-3546, poste 334
dominique.bellemare@
ville.beauharnois.qc.ca



Alain Savard
District du parc Industriel
450 429-3546, poste 335
alain.savard@
ville.beauharnois.qc.ca



Manon Fortier
District de la
Pointe-du-Buisson
450 429-3546, poste 336
manon.fortier@
ville.beauharnois.qc.ca

Séances ordinaires du conseil municipal

10 juin 2025	1 ^{er} octobre 2025
1 ^{er} juillet 2025	11 nov. 2025
19 août 2025	9 déc. 2025
9 sept. 2025	

Le bulletin municipal BEAUHARNOIS VOUS INFORME est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Beauharnois. La forme masculine utilisée dans ce document désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. Tout texte publié dans cette publication peut être reproduit avec mention de la source.

Rédaction et révision des contenus: Service des communications et technologies de l'information

Design graphique: duval design communication

Imprimé sur du Rolland Enviro 100 Print, contenant 100% de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.



660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1
450 429-3546 | ville.beauharnois.qc.ca
Suivez-nous sur:    


VILLE DE
Beauharnois

Mot du maire

Chères citoyennes, chers citoyens de Beauharnois,

Le monde municipal... quelle aventure!

Depuis déjà trois ans et demi, j'ai le bonheur et le privilège de servir les citoyens de Beauharnois. Et quel bonheur de le faire dans ma ville natale, que je porte fièrement dans mon cœur! Avant d'être élu, j'avais une petite idée du fonctionnement du monde municipal... mais rien ne vaut l'expérience sur le terrain! Depuis novembre 2021, je baigne dedans chaque jour, et je peux vous dire que c'est un univers aussi fascinant que complexe.

C'est vrai, ce n'est pas toujours facile : beaucoup d'élus quittent avant la fin de leur mandat, et les félicitations se font plutôt rares. Il faut s'armer de patience, car même pour modifier un simple règlement municipal, ça peut prendre jusqu'à trois mois! Et puis, les projets impliquent souvent tout un éventail d'acteurs : la Ville, la MRC, la CMM, l'ARTM, EXO, Hydro-Québec, la Voie maritime, les gouvernements provincial et fédéral, et leurs multiples ministères... Un vrai casse-tête parfois! Et comme si ce n'était pas assez, il y a la fameuse règle du plus bas soumissionnaire... qui ne rime pas toujours avec rapidité ou efficacité. Les retards, on les subit nous aussi, et croyez-moi : on aimerait que ça aille plus vite!

Et parlons franchement : les travaux de réfection d'infrastructures, ce n'est pas ce qu'il y a de plus « sexy ». On rêve tous de projets spectaculaires, de nouveautés impressionnantes, de grands rubans à couper. Mais refaire les égouts, les conduites d'eau, les fondations de rues... c'est la base! Ce sont des travaux essentiels, invisibles une fois terminés, mais qui assurent la sécurité, la durabilité et la qualité de vie dans notre ville. Mieux vaut prévenir que réparer dans l'urgence — et souvent à un coût bien plus élevé. Parlons aussi des finances : la participation des gouvernements supérieurs dans les travaux municipaux a sérieusement diminué au fil des 50 dernières années. Résultat? On doit faire des choix, établir des priorités... et ça veut dire que certains projets doivent attendre un peu. On comprend que ce n'est pas toujours évident — surtout quand votre propre rue est en attente de réfection!

Mais malgré tous ces défis, quel monde extraordinaire! On y vit des moments enrichissants, humains, et surtout, on sent qu'on peut vraiment faire une différence. À Beauharnois, on a une super équipe : un conseil municipal qui a à cœur le bien-être des 15 000 citoyens, et des employés dévoués qui donnent leur 100 % chaque jour. Et malgré la paperasse, les délais et les contraintes, on avance! Ensemble, on a réalisé une quarantaine de projets en trois ans. Et ce n'est pas fini!

Alors oui, on peut tous être fiers de notre belle Ville. Et moi, je suis heureux de continuer cette belle aventure à vos côtés!



Alain Dubuc
Maire



Mot du conseiller

Bonjour à tous,

Le temps file, et nous voilà déjà à la dernière année de notre mandat. Les défis ne manquent pas pour les municipalités, et le plus grand — et le plus coûteux — reste sans doute la mise à niveau de nos infrastructures en fin de vie. Beauharnois n'y échappe pas! Depuis le début du mandat, nous avons investi plusieurs millions dans des travaux qui, bien qu'invisibles à l'œil nu, sont essentiels pour assurer la qualité de vie de notre population.

Mais une ville, ce n'est pas que des tuyaux et de l'asphalte! C'est aussi une communauté vivante, dynamique, qui prend plaisir à se retrouver, à bouger, à célébrer ensemble. Et là-dessus, on peut dire que Beauharnois rayonne!

Quel bonheur de voir le marché de Noël animé, avec ses kiosques, ses sourires d'enfants et la magie dans les yeux des parents.

Quel plaisir de croiser des gens actifs tout l'hiver dans les sentiers du Bois Robert, en raquettes, à pied ou en ski de fond!

Quel bonheur de voir les rues animées pendant la parade de la fête nationale, et la foule vibrer devant le spectacle du soir.

Quel plaisir de voir le Parc archéologique de la Pointe-du-Buisson s'animer et s'ouvrir aux citoyens grâce à ses nombreuses activités culturelles.

Quel bonheur de voir nos commerçants du centre-ville accueillants et souriants lors de la vente trottoir!

Quel plaisir de constater que les cours et conférences de la bibliothèque font salle comble à chaque fois — signe d'un bel appétit pour la culture et l'apprentissage.

Quel bonheur de voir nos enfants s'amuser dans les parcs, jouer au baseball, au hockey, au soccer, rouler sur les pistes cyclables ou plonger dans la piscine municipale!

Et surtout... quel plaisir de rendre hommage à nos précieux bénévoles lors de la soirée reconnaissance — vous êtes le cœur de notre communauté!

Continuons à bâtir ensemble une ville accueillante, active et fière. Continuons à nous rassembler, à nous entraider, à profiter de tout ce que notre ville a à offrir. Ce sont ces moments partagés qui font la richesse de notre vie citoyenne.

Je vous souhaite un magnifique été — sortons, participons, célébrons notre beau coin de pays!



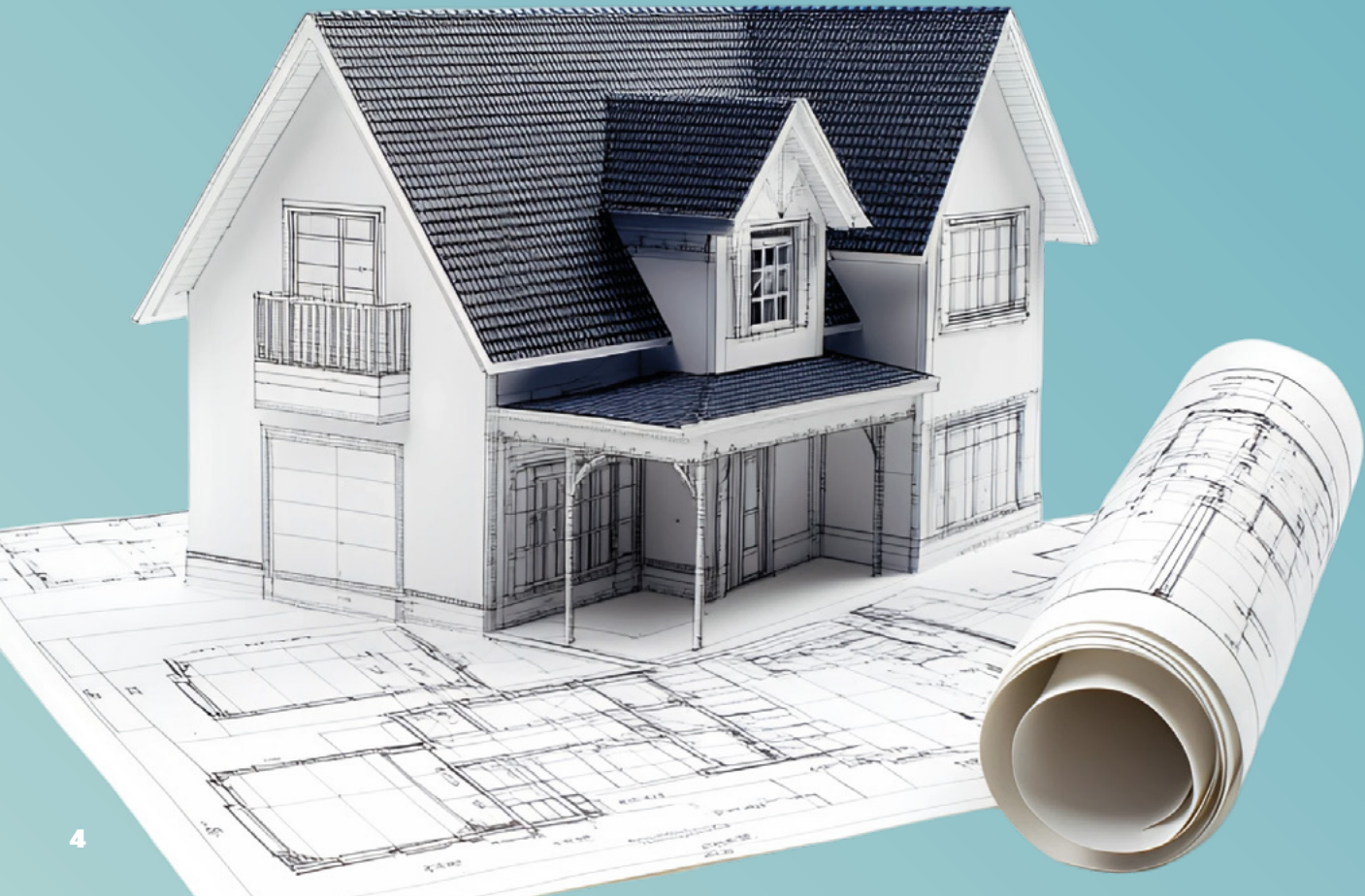
Francis Laberge
District de la Beauce



Permis et réglementation

Obtenir un permis municipal : Soyez prêts et informés !

Avec l'arrivée du printemps, les demandes de permis municipaux connaissent une forte hausse. Que ce soit pour des travaux de rénovation, l'ajout d'une piscine, la construction d'un cabanon ou tout autre projet nécessitant un permis, il est essentiel de bien planifier.



Anticipez les délais

Le printemps est une période de grande affluence pour le service de l'occupation du territoire et de l'aménagement urbain. Les délais de traitement peuvent donc être plus longs qu'à d'autres moments de l'année. Nous vous invitons à déposer votre demande le plus tôt possible afin de ne pas retarder le début de vos travaux.

Préparez votre dossier

Un dossier complet et conforme permet d'accélérer le processus d'analyse. Avant de soumettre votre demande, assurez-vous de fournir tous les documents requis (plan, croquis, description des travaux, etc.). Vous pouvez consulter la liste des pièces nécessaires sur le site Web de la Ville ou en communiquant avec notre équipe.

Respectez la réglementation

Chaque projet doit respecter la réglementation municipale en vigueur. Avant de commencer, il est important de vérifier les normes applicables à votre propriété (implantation, hauteur, marges, matériaux, zonage, etc.). Une demande de permis ne signifie pas automatiquement que tous les aspects du projet sont conformes à la réglementation : certaines modifications peuvent être demandées lors de l'analyse.

Rappel important

Aucun travail ne doit être entamé sans avoir obtenu le permis requis. Un projet amorcé sans autorisation pourrait faire l'objet d'un avis d'infraction et entraîner des amendes ou l'obligation de corriger les travaux.

Suivi

Une inspection terrain sera faite par l'inspecteur afin de s'assurer de la conformité des travaux selon le permis émis. L'inspecteur ne prendra pas nécessairement de rendez-vous dû au volume de dossiers traités.



Modernisation récente du processus de demande pour les permis les plus fréquents

Beauharnois annonçait en février dernier la mise en place d'un tout nouveau service permettant aux citoyens de soumettre et de traiter certaines demandes de permis, entièrement en ligne. En vigueur dès maintenant, il est possible d'effectuer ces démarches de manière simplifiée et rapide, sans avoir à se déplacer à l'hôtel de ville.

Demandes de permis touchées par ce changement

Les demandes de permis en ligne touchées par cette modification en phase 1 sont les suivantes :

- Abattage d'arbres ;
- Aménagement d'un stationnement ;
- Construction et rénovation d'un bâtiment accessoire ;
- Installation de clôture, haie ou muret ;
- Installation d'une piscine et/ou spa.

Des formulaires PDF sont toujours disponibles pour toutes les autres demandes, comme c'était le cas par le passé. Le site Internet de la Ville est à jour avec les changements. Également, les étapes pour procéder sont intuitives et faciles à suivre. Un guide d'utilisation est toutefois disponible pour ceux qui voudraient s'y référer.

La Ville tient à rassurer les citoyens que l'ancienne méthode de demande de permis reste disponible pour ceux souhaitant la consulter.



Pourquoi y a-t-il des règlements municipaux ?

Les règlements municipaux ne sont pas là pour compliquer les choses – Ils existent pour encadrer le développement du territoire de façon cohérente, sécuritaire et durable... Pour que tout le monde puisse y vivre en harmonie, certaines balises sont nécessaires.



Saviez-vous que?

Les inspecteurs municipaux sillonnent aussi le territoire afin de détecter des situations non-conformes à la réglementation et traitent aussi nombreuses plaintes reçues.

Nous sollicitons la collaboration des citoyens suite à notre visite afin de rectifier, le cas-échéant, la situation problématique afin d'éviter des constats (\$) ou des procédures judiciaires.

Information :

occupation.territoire@ville.beauharnois.qc.ca
450 429-3546, poste 244



Ces règlements visent notamment à :

- Assurer la sécurité des personnes et des bâtiments (ex. : distance à respecter entre une piscine et une clôture, solidité des structures, dégagement pour les véhicules d'urgence).
- Protéger la qualité de vie des citoyens (ex. : contrôler les nuisances, préserver des vues, limiter les hauteurs ou les empiètements).
- Préserver le caractère des quartiers (ex. : style architectural, matériaux extérieurs, volume des bâtiments).
- Favoriser un développement durable du territoire (ex. : gestion des eaux de pluie, espaces verts, zones protégées).
- Encadrer l'usage du sol selon les zones (résidentiel, commercial, agricole, etc.).

En respectant les règlements municipaux, chacun contribue à maintenir un environnement de vie agréable, fonctionnel et équitable pour tous.

En zone résidentielle :

- Vous souhaitez ajouter un cabanon, une piscine ou un balcon ? Il faut respecter les marges minimales, les hauteurs maximales et parfois la superficie autorisée.
- Vous désirez transformer un garage en logement ou faire un agrandissement ? Un permis est requis et certaines dispositions doivent être respectées.
- Le revêtement extérieur que vous choisissez (vinyle, bois, brique) doit parfois correspondre à des critères précis selon le quartier.

En zone commerciale :

- L'aménagement d'un commerce nécessite un certificat d'occupation, qui confirme que l'usage est conforme à la réglementation et au zonage.
- Vous prévoyez une enseigne commerciale ? Des règles s'appliquent à la dimension, à l'emplacement, à l'éclairage et au type d'enseigne autorisé.
- L'aménagement d'un stationnement, d'une terrasse ou d'un accès pour livraison est aussi encadré par des normes précises.

Ces éléments ne sont que des exemples parmi une liste plus exhaustive. Il est important de s'informer avant tout projet.

Nouveaux règlements

Au fil des mois derniers, plusieurs articles ou alinéas qui faisaient autrefois partie du règlement pénal général ont été extraits pour devenir des règlements municipaux à part entière. Ce choix a été fait pour clarifier et mieux encadrer certains sujets spécifiques, comme :

- Les nuisances et inconduites (bruit, odeurs, éclairage)
- L'occupation du domaine public
- La sollicitation

Même si ces règles ne figurent plus toutes dans un seul document, elles ont la même valeur légale et doivent être respectées. Cela permet une application plus précise et adaptée aux réalités actuelles, mais il est important de bien s'informer au bon endroit.



Règlement sur les nuisances et les inconduites (Règlement 2025-13)

Ce règlement traite des sujets relatifs aux nuisances, à l'entretien des terrains et aux inconduites.

On aborde notamment la salubrité du domaine public, l'émission de fumée provenant de cheminées et de foyers et le bruit ;

On traite également de l'entretien des terrains, des débris, des substances nauséabondes, nocives, des rebuts et déchets, de l'eau stagnante ou contaminée, des herbes hautes, à poux et à puce, des arbres malades ou morts ;

On réglemente les inconduites, tel que l'interdiction de troubler la paix, l'ivresse dans les lieux publics, les graffitis, le flânage, les batailles, les fausses alertes/alarmes.

Règlement sur la sollicitation et les ventes de garages (Règlement 2025-14)

Dans ce règlement, on y traite des sujets relatifs aux colporteurs, aux vendeurs itinérants et aux commerçants ainsi que les ventes de garages.

On interdit la vente de toute sorte en occupant le domaine public sauf autorisation.

En ce qui a trait aux colporteurs et vendeurs itinérants, un permis est exigé et des conditions y sont énoncées.

Finalement, concernant les ventes de garages, les périodes autorisées ainsi que les conditions y sont indiquées.

Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments (Règlement 2025-15)

Ce règlement traite des normes relatives à l'entretien des bâtiments, à la salubrité, et à l'occupation des bâtiments.

En matière d'entretien, on y énonce les exigences en ce qui a trait notamment aux murs, au revêtement extérieur, aux fondations, au toit, aux portes et fenêtres, aux balcons, galeries et escaliers ainsi qu'aux bâtiments accessoires.

On aborde également les normes relatives à la salubrité, notamment la présence de déchets et de vermine dans les immeubles.

Finalement, on énonce les exigences en matière de plomberie, d'alimentation en eau, d'évacuation des eaux usées, de chauffage, de ventilation et d'éclairage.

Apprenez-en plus sur nos règlements en consultant notre site Web au ville.beauharnois.qc.ca/règlements.



104 logements abordables en construction à Beauharnois

Le gouvernement du Québec, la Ville de Beauharnois ainsi que Desjardins, annoncent la construction de 104 nouveaux logements abordables pour les familles beauharlinoises. Le projet d'habitation porté par l'organisme Parcelles à Beauharnois est réalisé dans le cadre de l'Initiative Logement abordable Desjardins, un partenariat novateur entre le gouvernement du Québec et Desjardins pour la création rapide de 1 750 logements abordables.

Le montage financier de près de 29,6 M\$ regroupe des investissements du gouvernement du Québec (près de 7,3 M\$), de la Ville de Beauharnois (près de 5,3 M\$) et de Desjardins (financement de 17 M\$). Les premiers locataires devraient emménager à l'été 2026.

« Ce projet de logements abordables est bien plus qu'un chantier de construction — c'est un engagement envers nos familles, nos aînés, nos jeunes travailleurs. La Ville est fière d'avoir agi comme facilitateur pour que ce projet voie le jour, car un chez-soi digne et accessible est essentiel à une communauté forte, inclusive et résiliente. »

Alain Dubuc, maire de Beauharnois

Les modalités d'inscription ou la structure logistique pour l'accès à ces logements n'est pas encore déterminée; il n'est pas possible de s'inscrire ou de signifier un intérêt à un endroit ou à un organisme précis pour le moment. Plus d'information suivra.

Investissements à Beauharnois Des travaux de pavage prévus

Fidèle à son engagement d'entretenir et de moderniser ses infrastructures routières, la Ville de Beauharnois entreprendra des travaux de pavage dès ce printemps, dans plusieurs rues et avenues du territoire. Ces interventions visent à améliorer la sécurité, le confort et la qualité de vie des citoyens.

Travaux visés par secteur :

Secteur Ouest (Melocheville)

- 12^e avenue ;
- 19^e avenue, au nord et au sud de la route 132 ;
- Rue Charlebois, entre la 20^e et la 21^e.

Secteur Est (Maple Grove)

- Rue des Cèdres, du chemin piéton jusqu'au terrain de baseball ;
- Rue des Chènes ;
- Rue des Prés.

Secteur Centre (Beauharnois)

- Rue Dunant, de la rue Tisseur à la rue Florent ;
- Rue Florent ;
- Rue Robillard.

Échéancier des travaux

Après des travaux de préparation qui ont eu lieu à la fin du mois de mai, notamment pour réparer des puisards et regards qui sont endommagés, les travaux de pavage en tant que tel ont commencé la première semaine de juin.

Ces travaux, réalisés par Ali Excavation, représentent un investissement de 400 000\$, tel que prévu au budget municipal. Cette somme permettra de revitaliser les rues citées ci-haut, qui ont été préalablement choisies étant donné leur état d'usure.

Circulation et sécurité

Des entraves temporaires à la circulation sont à prévoir. Des chemins de détours seront clairement identifiés pour faciliter les déplacements et minimiser les inconvénients. La Ville invite les automobilistes et les piétons à faire preuve de prudence aux abords des chantiers.

Pour plus de détails et pour suivre l'évolution des travaux en temps réel, visitez notre page Info-Travaux : ville.beauharnois.qc.ca/info-travaux



Une soirée inoubliable pour célébrer nos bénévoles

Beauharnois tenait le vendredi 9 mai dernier une Soirée reconnaissance des bénévoles, dédiée à celles et ceux qui font battre le cœur de notre communauté.

Dans une ambiance chaleureuse et festive, Beauharnois a tenu à célébrer l'engagement, la générosité et la passion de ses citoyens qui donnent de leur temps, sans compter, pour faire de notre ville un endroit meilleur chaque jour, avec plus d'une centaine de bénévoles de différents organismes œuvrant sur le territoire. Alain Choquette était aussi de la partie pour divertir les personnes présentes.

Merci à tous les bénévoles pour votre dévouement. Grâce à vous, la soirée a été non seulement un succès, mais un moment inoubliable, rempli de reconnaissance, de magie... et d'espoir.

Qui était Marie-Claire Daoust ?

Récipiendaire de la médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés en 2023, le conseil de Ville souhaitait rendre hommage une fois de plus à l'incroyable implication de madame Daoust, décédée à l'automne dernier, qui a œuvrée auprès de la communauté durant toute sa vie. Femme au service de sa communauté, toujours présente pour semer la joie de vivre et participer aux mouvements communautaires tels que le Cercle Missionnaire et le Cercle des fermières. Elle est également reconnue pour son implication en tant que bénévole pour la pastorale, sa vitalité, son sens de l'humour et ses multiples compositions de chant. Toutes les initiatives de madame Daoust sont maintenant gravées dans la mémoire des gens de la communauté.

Une nouveauté cette année a marqué les esprits : l'instauration des Prix Reconnaissance Marie-Claire Daoust.

Ces prix visent à souligner l'implication exceptionnelle de bénévoles dans trois volets distincts :

- **Volet Projet** : pour un.e bénévole résident qui s'est démarqué par sa contribution active et déterminante à un projet marquant réalisé en 2024 – qu'il s'agisse d'un événement, de la création d'un service, d'un aménagement ou d'une initiative locale inspirante.

Gagnante : Michelle Rioux, de l'organisme Amiaou

- **Volet Relève** : pour un.e bénévole résidente âgée de 25 ans ou moins au 31 décembre 2024, dont l'implication au sein d'une organisation ou d'un projet a eu un impact significatif au cours de l'année.

Gagnante : Élodie St-Pierre, jeune fréquentant la Maison des Jeunes

- **Volet Carrière** : pour un.e bénévole résident reconnu pour ses nombreuses années d'engagement soutenu, un pilier du milieu associatif local, honoré par ses pairs pour sa constance et son dévouement.

Gagnant : Jean-François Touchette, du Club de patinage artistique de Beauharnois



Wifi gratuit dans deux parcs de Beauharnois : Une initiative pour connecter la communauté

Beauharnois est heureuse d'annoncer l'implantation d'un service Wi-Fi gratuit dans deux de ses espaces verts les plus fréquentés : le parc Sauvé et le parc des Générations, où se trouve aussi le conteneur des loisirs et le skatepark.

Grâce à cette connexion sans fil accessible à tous, les citoyens peuvent désormais profiter des plaisirs de la nature tout en restant connectés – que ce soit pour télétravailler à l'extérieur, consulter des informations, étudier, rester en contact avec leurs proches ou simplement naviguer en ligne. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de la municipalité de favoriser l'inclusion numérique et d'offrir à ses citoyens un accès facilité à l'information, au divertissement et aux services en ligne, en plus de rejoindre certains axes de la planification stratégique 2023-2028, comme renforcer le caractère récréo-touristique, de loisirs et culturel de la ville (axe 2.2), améliorer l'accès aux services pour les citoyens (axe 4.1) et encourager l'accessibilité et l'inclusion (axe 4.2).

« Cette initiative témoigne de notre engagement à moderniser nos infrastructures et à répondre aux nouveaux besoins de la population. En offrant un accès Wi-Fi gratuit, nous transformons nos parcs en véritables lieux de rencontre, d'apprentissage et d'innovation. », souligne Alain Dubuc, maire de Beauharnois.

Une valeur ajoutée concrète pour la communauté

L'accès à Internet dans les espaces publics offre de multiples avantages :

- **Réduction de la fracture numérique** : un outil d'inclusion essentiel pour les personnes qui n'ont pas facilement accès à une connexion Internet à domicile.
- **Soutien à l'éducation et au télétravail** : un lieu alternatif pour étudier ou travailler dans un cadre stimulant.
- **Attractivité des parcs** : un incitatif supplémentaire à fréquenter les parcs, ce qui contribue à leur dynamisme et à leur sécurité.
- **Soutien aux activités culturelles et communautaires** : les organisateurs d'événements peuvent bénéficier d'une connectivité sur place pour faciliter leurs communications et leurs services.
- **Connexion touristique** : une plus-value pour les visiteurs de passage, qui peuvent accéder à des cartes, des guides ou des services numériques en quelques clics.

Le réseau, baptisé « **ZAP-VilleBnois public** » est disponible 7 jours sur 7 (entre 7 h et 23 h), gratuitement et sans besoin d'inscription.

Une première étape vers une ville plus intelligente

L'installation de Wi-Fi public s'inscrit dans une vision à long terme de ville intelligente et connectée. D'autres lieux publics bénéficient d'ailleurs déjà de cette connectivité, comme la bibliothèque et l'aréna. D'autres lieux pourraient éventuellement être ajoutés à cette liste.





Horaire d'été

Prenez note des heures d'ouverture prolongées pour la saison estivale.

Judi : 8 h à 16 h 45

Samedi : 8 h à 16 h 45

Vendredi : 8 h à 16 h 45

Dimanche : 8 h à 12 h 45

L'écocentre est un lieu de tri et de valorisation des matières résiduelles, et non un dépôt. Pour assurer un service efficace, sécuritaire et respectueux de l'environnement, il est essentiel d'y arriver bien préparé.

Avant de vous présenter à l'écocentre :

- Consultez la liste des matières acceptées et refusées sur notre site web ou contactez-nous.
- Triez vos matières à l'avance pour faciliter le dépôt.
- Préparez-vous à décharger vous-même vos objets rapidement.
- Respectez les consignes du personnel sur place.

À ne pas faire :

- Apporter des déchets non admissibles (déchets domestiques, matériaux non triés, produits dangereux sans étiquettes, etc.).
- Déverser pêle-mêle tous vos objets sans distinction.
- Utiliser l'écocentre pour vous débarrasser de tout, sans vérification.

Pourquoi c'est important :

Une mauvaise utilisation de l'écocentre ralentit le service, augmente les coûts pour la collectivité et peut même entraîner la fermeture temporaire du site. Ensemble, faisons de l'écocentre un lieu accessible et durable pour tous.



Merci de votre collaboration !

ville.beauharnois.qc.ca/ecocentre



Rappel: Taxes municipales

Le 2^e versement des taxes municipales est dû le 4 juin dernier. Si ce n'est pas déjà fait, pensez à faire votre paiement.

450 429-3546 | perception@ville.beauharnois.qc.ca



Créez votre dossier citoyen

En ligne via Voilà !

Cette application vous permet de :

- Consulter en ligne vos comptes de taxes
- Ajouter vos immeubles
- Vous abonner pour recevoir tous vos futurs comptes de taxes en ligne
- Vous inscrire en ligne à de nombreuses activités de loisirs de la Ville

beauharnois.appvoila.com/fr



Inspections des piscines en cours

La Ville a débuté ses visites pour vérifier la conformité des piscines résidentielles, conformément au règlement provincial. Toutes les piscines, même installées avant 2010, doivent désormais respecter les nouvelles normes. Aucun droit acquis ne s'applique.

Pourquoi ?

Pour prévenir les risques de noyade chez les jeunes enfants.

Ce qu'il faut savoir :

- Les inspections se dérouleront du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h 30. Toutefois, selon les exigences opérationnelles, certaines inspections pourraient être effectuées en dehors de ces heures.
- L'inspecteur cognera à la porte. En cas de non réponse ou absence du propriétaire, l'inspection est réalisée et un accroche-porte est laissé ;
- L'inspecteur présentera sa carte d'identification ;
- Environ 900 piscines seront inspectées cet été... Il n'est donc pas possible de prévenir chaque résident à l'avance.

Merci de votre collaboration !

En apprendre plus sur la réglementation et la conformité des piscines :
ville.beauharnois.qc.ca/piscines



Que vous soyez en vacances ou à la maison, veillez à assurer la protection de votre famille et de votre environnement.

Découvrez les méthodes de prévention afin de passer un été en toute sécurité !

Feux de forêts

L'activité humaine est la cause de la majorité des feux de forêt.

Saviez-vous que, chaque année, 80 % des incendies de forêt sont causés par l'activité humaine ?

Vous pouvez faire la différence.

En adoptant des comportements sécuritaires, on peut éviter plus de 370 incendies de forêt par année.

Pour en savoir plus, visitez le site de la Société de protection des forêts contre le feu :
sopfeu.qc.ca





Sécurité nautique

Avant de t'aventurer sur l'eau, prends quelques minutes pour bien te préparer. Ta sécurité (et celle de tes passagers) en dépend!



1. Consulte la météo – Un ciel bleu peut vite tourner à l'orage!



2. Prépare ton itinéraire - Assure-toi d'avoir une carte marine et prépare un plan de navigation!



3. Prépare ton embarcation – Une petite vérification vaut mieux qu'un gros problème au large!

Un message de votre service de sécurité incendie et civile de Beauharnois



Qu'est-ce que le programme de secours adaptés ?

Le service de sécurité incendie de Beauharnois offre aux personnes à mobilité réduite et/ou ayant une situation de handicap de bénéficier du programme de secours adaptés. Ce programme gratuit, permet d'informer les différents intervenants (policier, pompiers, ambulancier) de l'assistance nécessaire et des mesures spéciales à prendre lors de situation d'urgence.

Les citoyens de Beauharnois sont invités à s'inscrire au programme de secours adaptés.

Pour plus de renseignements, communiquer avec la prévention du service sécurité incendie au 450-225-2222 poste 223 ou par courriel au prevention.incendie@ville.beauharnois.qc.ca



Inscris-toi au secours adapté



RESSOURCES D'AIDE

Comité logement Valleyfield

450 377-3060 | comitelogementvalleyfield.com
info@comitelogementvalleyfield.com

Comité logement Beauharnois

450 429-3000 | clbeauharnois.org
clbeauharnois@gmail.com

Comité logement Rive-Sud (Sainte-Martine et Saint-Urbain)

comite-logement.org
communication@comite-logement.org



INFORMEZ-VOUS

Tribunal administratif du logement

1 877 907-8077 | tal.gouv.qc.ca

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec

1 800 361-6477 | cdpdj.qc.ca

Commission d'accès à l'information

cai.gouv.qc.ca/questions-frequentes/le-bail

Comment se passe votre recherche de logement ?

Contactez votre service d'aide en recherche de logement (SARL) 514 240-1205 ou sarl@omhvalleyfield.ca



Carrefour Jeunesse Emploi

Tu es ni à l'école, ni au travail... pis tu sens que c'est le temps que ça change ?

Le projet **Départ@9**, c'est une occasion de te recentrer, de retrouver confiance en toi et de reprendre tranquillement le contrôle de ta vie. Pas de pression, pas de jugement — juste un espace pour réfléchir, avancer et te découvrir à ton rythme.

Tu veux :

- Sortir de ta routine
- Rencontrer du monde qui te comprend
- Trouver ce qui te motive vraiment
- Bâtir ton avenir, une étape à la fois ?

Des sessions d'information ont lieu chaque mois.

i Pour t'inscrire : 450-373-6767
ou carrefour@cjob-s.ca

C'est peut-être le petit coup de départ qu'il te manquait.

Le Dahlia

Tu as des enjeux de santé mentale? Tu as 18 ans et plus? Tu veux briser l'isolement et tu as besoin de soutien? Le Dahlia et la **Zone 18-25** sont là pour toi! Nous sommes un groupe d'entraide et milieu de vie qui offre un espace de répit et de soutien. Viens nous rencontrer et participer à nos activités quotidiennes. Intervenants sur place. Au plaisir de te voir!

i Mardi au vendredi, de 10h à 15h
Dîner complet au coût de 3\$

Visite notre page facebook pour voir nos calendriers d'activités.



Programmation estivale

Pour consulter notre riche programmation estivale, référez-vous au numéro spécial du Beuharnois vous anime — Été 2025, distribué récemment à toutes les portes de la Ville!

Pour
consulter la
version web



[RE]DÉCOUVREZ

vosre Parc régional

Beau, local et 100 % cyclable

**Votre été
commence
ici !**



escapadebhs.ca



Parc régional
BEAUHARNOIS
— **SALABERRY**

Avis Publics

Résumé des règlements entrés en vigueur

- Règlement 2025-01 décrétant une dépense de 449 300 \$ et un emprunt du même montant pour la mise à niveau du branchement d'égout sanitaire du garage municipal ;
- Règlement 2025-02 décrétant une dépense de 4 788 000 \$ et un emprunt du même montant pour le bouclage du réseau d'aqueduc du secteur industriel ;
- Règlement 2025-03 décrétant une dépense de 785 400 \$ et un emprunt du même montant pour l'élargissement de la rue des cheminots ;
- Règlement 2025-04 décrétant une dépense de 1 386 000 \$ et un emprunt du même montant pour la construction d'un réseau de drainage pluvial et le bouclage du réseau d'aqueduc sur la rue Péladeau ;
- Règlement 2025-05 décrétant une dépense de 2 759 800 \$ et un emprunt du même montant pour le chemisage structural de conduites d'aqueduc, phase 1 ;
- Règlement 2025-07 décrétant une dépense de 1 518 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'ajout d'un 3^e filtre à l'usine d'eau potable Pointe-du-Buisson ;
- Règlement 2025-09 décrétant une dépense de 2 020 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition d'un terrain pour la future caserne d'incendie ;
- Règlement 2025-11 décrétant une dépense de 545 600 \$ et un emprunt du même montant pour l'achat d'un camion 10 roues ;
- Règlement 2025-13 sur les nuisances et les inconduites ;
- Règlement 2025-14 sur la sollicitation et les ventes de garage ;
- Règlement 2025-15 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ;
- Règlement 2025-18 modifiant le Règlement 2024-18 relatif aux compteurs d'eau ;
- Règlement 2025-19 modifiant le Règlement 2024-12 relatif à la garde et au contrôle des animaux ;
- Règlement 703-03 modifiant le Règlement de construction 703 afin de modifier les dispositions relatives au niveau du plancher d'un sous-sol ou d'une cave.



Consultez les versions complètes en tout temps au
ville.beauharnois.qc.ca/avis-publics

VILLE DE
Beauharnois